



COMMUNIQUÉS DE PRESSE



Communiqués de presse - archives nationales 2006

Un nouvel ensemble résidentiel à coût abordable voit le jour à St-Pierre-Jolys

ST-PIERRE-JOLYS, Manitoba, 15 septembre 2006 — Les aînés à revenu faible ou modeste de la région de St-Pierre-Jolys ont maintenant accès à un logement de meilleure qualité et plus abordable, depuis l'inauguration officielle, aujourd'hui, d'un immeuble de 24 appartements ayant bénéficié d'une somme de plus de 454 000 \$ dans le cadre de l'Initiative en matière de logement abordable Canada - Manitoba.

C'est en effet ce qu'ont annoncé aujourd'hui Vic Toews, ministre de la Justice et Procureur général du Canada, au nom de l'honorable Diane Finley, ministre des Ressources humaines et du Développement social, et l'honorable Christine Melnick, ministre des Services à la famille et du Logement, et ministre responsable de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba, à l'occasion de l'ouverture officielle.

Le coût total de l'ensemble est évalué à 2 millions de dollars. Le promoteur de l'ensemble, Manoir St. Pierre Inc., verse de son côté une somme de 126 000 \$ à l'égard de cette initiative et la différence sera comblée par un prêt hypothécaire.

« Le nouveau gouvernement du Canada est déterminé à collaborer avec nos partenaires afin d'aider les aînés à satisfaire leurs besoins en matière de logement abordable », a déclaré le ministre Toews. « En nous associant aux gouvernements provincial et municipaux dans le cadre de l'Initiative en matière de logement abordable Canada - Manitoba, nous pouvons mener à bien des ensembles comme celui-ci, à St-Pierre-Jolys, au profit des aînés du Manitoba. »

Ces appartements locatifs neufs sont adjacents à l'ensemble existant St. Pierre Manor, un établissement pour aînés qui est situé au 449, avenue Jolys Ouest, à St-Pierre-Jolys. Chaque appartement a été conçu de façon à satisfaire les besoins des personnes âgées, à mesure qu'ils prennent de l'âge et que leur situation change.

« Cet ensemble, qui a été mis de l'avant par Manoir St. Pierre Inc. et qui bénéficie d'un soutien dans le cadre de l'Initiative concernant le logement abordable Canada - Manitoba, a permis de produire de nouveaux logements qui font tant défaut et contribue à créer des logements à prix abordable pour les aînés à revenu faible ou modeste », a ajouté la ministre Melnick. « Nous remercions toutes les personnes qui ont travaillé d'arrache-pied à la création de cet ensemble, ainsi que le village de St-Pierre-Jolys et la municipalité régionale de DeSalaberry, qui ont aidé à mener le projet à terme. »

Le loyer de ces nouveaux appartements, qui comprennent 16 logements de deux chambres et huit appartements d'une chambre, est considéré comme abordable, puisqu'il équivaudra au loyer médian du marché dans les régions rurales du Manitoba.

« Les aînés n'arrivaient pas à trouver un appartement abordable et adéquat dans la région. Pour que la collectivité garde son dynamisme, il fallait que nous puissions les accueillir ici », a affirmé Maurice Saive, président de Manoir St. Pierre Inc. « Comme nos aînés auront maintenant accès à ces nouveaux appartements, les maisons qu'ils habitaient pourront être mises en vente. Les jeunes auront un plus grand choix d'habitations à prix abordable, ce qui profitera à la collectivité, ainsi qu'au district de St. Pierre DeSalaberry. »

Nouvelles hypothécaires - Un nouvel ensemble résidentiel à coût abordable voit le ...

Les gouvernements du Canada et du Manitoba verseront chacun une contribution de 36,9 millions de dollars dans le cadre de l'initiative en matière de logement abordable, preuve de leur engagement à accroître l'offre de logements abordables dans la province. Des contributions des municipalités, des secteurs privé et bénévole, de coopératives d'habitation et d'oeuvres de charité viendront accroître la taille de l'engagement des deux administrations.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Kimberlee Jones
Société canadienne d'hypothèques
et de logement
403-515-3048

John B. Thorpe
Services des communications Manitoba
204-945-6778

Document d'information

Entente Canada - Manitoba concernant le logement abordable

Première phase :

Les gouvernements du Canada et du Manitoba ont signé l'Initiative en matière de logement abordable en 2002. Cette première phase prévoyait l'investissement, de la part du fédéral, d'une somme de 25,39 millions de dollars, à laquelle devait se greffer une contribution équivalente de 25,39 millions de dollars de la part de la province du Manitoba et de ses partenaires communautaires du secteur de l'habitation. Cette entente a servi à financer un programme de construction de nouveaux logements locatifs, un programme de réparation et de transformation des logements, un nouveau programme d'aide à l'accession à la propriété et un programme d'aide à la construction de nouvelles maisons.

Deuxième phase :

Dans le cadre de la deuxième phase, l'enveloppe totale actuelle des engagements a été accrue de 23,08 millions de dollars, somme qui sera versée d'ici 2010. Le gouvernement du Canada et la province contribuent à parts égales à cet investissement:

- Les fonds versés serviront à financer : un programme de construction de nouveaux logements locatifs visant à accroître le nombre de nouveaux logements locatifs à prix abordable dans la province, au profit des locataires à faible revenu;
- un programme de réparation et de transformation des logements servant à réparer les propriétés en très mauvais état et à les transformer en maisons ou en logements locatifs abordables pour les ménages à faible revenu;
- un programme d'aide à l'accession à la propriété permettant aux locataires à faible revenu d'effectuer le versement initial lors de l'achat d'une première maison abordable construite ou rénovée récemment grâce aux programmes de logement abordable;
- un programme d'aide à la construction de nouvelles maisons favorisant l'accession à la propriété grâce au renouvellement du parc résidentiel dans les quartiers urbains ciblés et les régions éloignées.

Par ailleurs, l'aide fédérale passe à 50 % des dépenses en immobilisations, jusqu'à concurrence de 75 000 \$ par logement. Les logements ainsi subventionnés doivent demeurer abordables et être occupés par des ménages à faible revenu pendant au moins 10 ans. La phase II vise les ménages inscrits ou admissibles à une liste d'attente en vue de l'obtention d'un logement social.

Autres mesures d'aide du gouvernement fédéral en matière de logement au Manitoba :

Chaque année, le gouvernement fédéral affecte environ 113,1 millions de dollars sous forme de subventions et de contributions pour venir en aide à quelque 43 200 ménages à revenu faible ou modeste, aux aînés, aux personnes handicapées, aux Autochtones et aux victimes de violence familiale.

Ce montant comprend les fonds consacrés au Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL), au programme Logements adaptés : aînés autonomes (LAAA), au Programme de réparations d'urgence (PRU) et au

Nouvelles hypothécaires - Un nouvel ensemble résidentiel à coût abordable voit le ...

Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH).

Autres mesures d'aide du gouvernement du Manitoba en matière de logement :

Le gouvernement provincial offre des programmes pour aider les ménages à revenu faible ou modeste à conserver, à acquérir ou à louer des habitations sûres, abordables et de taille convenable. Il accorde des subventions annuelles par l'intermédiaire de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba; il fournit du financement aux organismes de logement coopératifs et sans but lucratif pour les aider à préparer des projets de logement abordable pour les aînés, les personnes handicapées et les personnes à faible revenu. Il facilite l'obtention de fonds privés pour les projets de logements abordables élaborés et réalisés par des organismes sans but lucratif; il accorde aussi des subventions et des prêts visant la réparation des logements.

L'Initiative en matière de logement abordable est complémentaire aux programmes de rénovation et de réparation existants, comme le Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL). Le gouvernement du Manitoba partage avec le gouvernement fédéral les coûts du PAREL, du programme Logements adaptés : aînés autonomes (LAAA), du Programme de réparations d'urgence (PRU) et du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH). Il finance aussi et administre le Programme de prêts d'urgence aux propriétaires.